



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-55

Objet : Privatisation de Stationnement - Parking du hall polyvalent et devant le portail d'entrée du Parc du Claux

La Maire de NANT,

- **VU** l'article 25 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- **VU** le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R. 225 ;
- **VU** les articles L. 2212, L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'arrêté du 05 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – signalisation temporaire – livre 1 – 8^{ème} partie ;
- **Considérant** la demande de Madame LEDUCQ Sophie en date du 02 juillet 2026.
- **Considérant** qu'il est nécessaire de privatiser le stationnement du parking du hall polyvalent de la commune et devant le portail d'entrée du Parc du Claux.

ARRETE

Article 1^{er} :

Privatisation du stationnement entre le Vendredi 10 juillet 2026 20h00 et le Dimanche 12 juillet 2026 12h00, pour les besoins en stationnement dans le cadre d'une cérémonie de mariage.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services communaux.

Article 3 :

La Mairie de Nant,

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,
sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 03 juillet 2026

